

Rapport 4-27

Avis sur **Plan régional Santé Environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021 PRSE**

CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique social et environnemental régional

Commission Cadre de vie et Société

Rapporteur : Tatiana Desmarest

Séance plénière

Mardi 27 juin 2017

Les facteurs environnementaux jouent un rôle sur la santé. Un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue de manière indéniable à une meilleure qualité de vie. À l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé.

Le troisième Plan National Santé Environnement 2015-2019 (PNSE3) a été adopté en novembre 2014. L'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 dans le nouveau périmètre Bourgogne-Franche-Comté a débuté courant 2016.

Déclinaison du PNSE, il s'agit pour le PRSE, d'une part, de mettre en œuvre sur les territoires des actions significatives visant à agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé et, d'autre part, de mobiliser les nombreux acteurs de terrain qui agissent en santé environnement.

Les travaux sont conduits sous le co-pilotage de l'ARS, de l'État, et pour cette troisième génération de plan, du Conseil régional, comme le permet la réglementation et comme souhaité par le nouvel Exécutif. Ils s'appuient sur un bilan des PRSE2 de Bourgogne et de Franche-Comté, arrivés à échéance fin 2015, ainsi que sur des travaux conduits en 5 ateliers.

Le PRSE3 est construit autour de 5 axes (qui comportent plusieurs objectifs opérationnels) :

- *L'eau dans son environnement et au robinet.*
- *Habitats et environnement intérieur.*
- *Qualité de l'air extérieur et santé.*
- *Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé.*
- *Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs.*

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), qui comprend des représentants des services de l'État, des collectivités, des associations, des employeurs, des salariés et des universitaires, constitue l'instance de suivi du PRSE. Il est co-présidé par l'ARS, le SGAR et le Conseil régional. Si ce dernier est co-pilote du plan, il est amené également à intervenir sur certaines fiches actions dans le cadre de ses politiques, en tant que co-chef de file de l'action, de partenaire ou de financeur potentiel. La Région ne dispose pas d'une compétence santé en tant que telle mais ses leviers d'interventions dans le champ de la santé environnement sont nombreux : transition énergétique, environnement, agriculture, forêt, aménagement du territoire, transports...

Ce rapport propose à l'assemblée délibérante :

- *d'approuver le projet de PRSE3,*
- *d'habiliter la présidente du Conseil régional à le signer.*

Le CESER approuve les nombreuses sensibilisations (des citoyens, des collectivités...) préconisées dans le Plan Régional Santé Environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021. Un travail de communication devra être engagé pour faire connaître ces actions. En effet, la participation citoyenne est un enjeu fondamental pour la prise de conscience par le grand public du rôle des facteurs environnementaux sur la santé. Cette participation se retrouve notamment dans « l'art d'habiter » son logement.

Le CESER apprécie la volonté de toucher un large public en intégrant les enjeux de santé environnement dans les formations du SFFERE (action 46). Cependant, la prévention doit être davantage mise en avant. Le CESER rappelle que la prévention doit être assurée à tout âge, dès l'école. Elle doit être également intégrée dans la formation des agriculteurs et dans le cursus universitaire de l'ensemble des professionnels de santé. Le rôle de l'agro-alimentaire doit être abordé, notamment dans l'amélioration de la qualité des aliments produits/vendus (tant du point de vue nutritionnel que de leur qualité vis-à-vis des polluants divers). Ce rôle pourrait être développé dans le prochain Master universitaire « Alimentation agro-alimentaire et développement durable » (action 51).

Le CESER regrette le manque d'actions proposées pour la situation actuelle (lors d'un pic de pollution atmosphérique par exemple) et l'absence d'un chapitre sur la recherche et l'innovation (en encourageant les entreprises à développer des produits et matériaux non polluants). En outre, le problème des résidus de médicaments dans l'eau n'est pas évoqué, de même que l'impact des nanoparticules sur la santé.

Enfin, si la mention des perturbateurs endocriniens pourrait intervenir avant l'axe 5 (et notamment dans les axes 1 et 2), le CESER note cependant avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'engager une action spécifique sur cette question (1).

En conclusion, le CESER insiste sur la nécessaire mise en cohérence du PRSE3 et des autres plans (Projet régional de santé, Plan régional santé au travail), dont les actions peuvent se superposer.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Audition de Françoise TENENBAUM, conseillère régionale déléguée à la santé, 21 juin 2017.

Déclaration de Gérard Thibord, au nom de la CFDT

Dans le plan régional santé environnement, peu de choses n'a été négligé des risques du radon aux pollens d'ambroisie... Sauf que la qualité de l'air, le bruit, le froid et la chaleur sur les lieux de travail ne sont pas évoqués.

D'ailleurs dans le chapitre « synergie des acteurs », une palanquée d'interlocuteurs est convoquée, sauf une dont la santé au travail est l'une des missions : l'agence régionale d'amélioration des conditions de travail, une agence de surcroît à gestion paritaire. D'ailleurs, dans la composition du Groupe régional Santé-Environnement, dans le sous-ensemble « monde économique, employeurs, salariés », il n'y a aucune organisation syndicale d'employeurs ou de salariés... Le monde du travail est le grand absent.

Cela suscite pour la CFDT un profond étonnement et une interrogation qui jettent quelque discrédit sur ce plan environnement-santé.

Déclaration de Pierre Alixant, au nom de la Mutualité française Bourgogne Franche-Comté

La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté est très favorable à ce plan régional Santé environnement qui s'annonce ambitieux et volontaire, et votera l'avis. Elle a par ailleurs contribué à l'élaboration de ce plan par son implication dans différentes instances dont la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie.

La Mutualité s'inscrit naturellement dans cette démarche : sa mission étant de protéger et d'accompagner ses adhérents tout au long de la vie afin de contribuer à leur développement culturel, moral, intellectuel et physique et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Elle développe une compétence forte en Conseil médical en environnement intérieur (CMEI).

Dans un contexte de développement des maladies chroniques, l'évolution de notre système de santé vers davantage de prévention pour tenter d'enrayer la progression de maladies telles que les cancers ou encore les Maladies rares est un objectif enfin admis et porté par les pouvoirs publics.

Pour autant la démarche préventive n'est pas encore ancrée dans nos comportements.

Les liens entre environnement et santé suscitent néanmoins l'intérêt du grand public qui attend une simplification des messages tant la multitude d'intervenants sur ce sujet de société brouille l'information.

La Mutualité souhaite que l'on évite les approches trop descendantes pour :

- privilégier la diffusion d'une information accessible à tous,
- rendre l'individu autonome et responsable en impliquant les populations.

Les attentes exprimées par nos concitoyens confortent le bien-fondé des principes en éducation pour la santé par une sensibilisation du public à la promotion de la santé environnementale.

L'ordre du jour de notre assemblée appelle l'examen de plusieurs sujets et en complément de l'avis, il paraît important de souligner que le lien avec ce plan santé environnement est évident et mérite d'être rappelé.

- La transition énergétique parce que nombre des problèmes de santé que nous subissons sont générés par nos besoins sans cesse croissant en énergie.
- Les dynamiques Territoriales : Quelles combinaisons gagnantes ? parce que le bien-être des populations dans les territoires dépend naturellement de l'organisation de ceux-ci.
- Enfin, la pauvreté et la précarité sont évidemment des facteurs aggravants pour la santé des publics en grande difficulté, et que la prévention doit être inscrite comme une priorité auprès d'eux.

Je ne ferai pas d'intervention lors de l'examen de ces points d'ordre du jour, mais je tenais à affirmer le caractère transversal de la prévention et de l'éducation pour la santé, qui doit être au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs intervenant sur ces différents sujets et qui doit être pris en compte de façon plus officielle.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

En matière de recherche et de formation Enseignement supérieur, l'ensemble du document nécessiterait plus de rigueur et de cohérence et *a minima* le respect des textes réglementaires le master 2 n'est pas un diplôme : un master est une formation en 4 semestres et non en 2.

En l'état, le plan reflète une connaissance plutôt floue de la richesse des compétences présentes sur **l'ensemble du territoire BFC : tout n'est pas à réinventer.**

Une école doctorale santé-environnement ,des formations dédiés au sujet dans les secteurs des SHS, de la Biologie, de la santé , des recherches au sein de plusieurs labos répertoriés sur l'intitulé santé-environnement, deux MSH, l'une sur Dijon, l'autre associant UFC et l'UTBM travaillant sur cet axe et un des thèmes de la Zone Atelier **Arc Jurassien** coopération franco-suisse labellisée par le CNRS et plus concrètement encore des recherches partenariales parmi lesquelles on peut citer celles **associant filière comté et acteurs académiques**, donnent matière à produire un plan BFC précis et clair, dégageant des priorités réalisables et réalisables, ce qui n'est pas le cas ici.

On ne peut que partager l'inquiétude du rédacteur quant à la coordination des acteurs, il y a là une très belle **occasion d'appliquer la convention-cadre Région-UBFC**.

Plus généralement, sur l'ensemble des 55 actions, la même question de coordination des acteurs peut se poser d'autant plus que plusieurs structures partagent les mêmes compétences sur les mêmes sujets.

Enfin, on peut s'interroger sur l'articulation de ce plan avec d'autres schémas et leur prise en compte ?